

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 2461

présenté par

Mme Jourdan, Mme Thomin, M. Potier, M. Echaniz, M. Delautrette, M. Garot, M. Naillet,
M. Bertrand Petit, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux,
M. Philippe Brun, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Olivier Faure, M. Guedj, M. Hajjar,
Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, Mme Pic, Mme Pires Beaune, Mme Rabault,
Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les
membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 14

Après l'alinéa 37, insérer les trois alinéas suivants :

« 4° Les modalités de compensation, de suivi, d'évaluation et de contrôle de ces mesures dans les années consécutives à leur mise en œuvre ;

« 5° Les critères d'une gestion durable de la haie mentionnée à l'article L. 412-21 ;

« 6° Les conditions de délivrance de la certification de la gestion durable des haies dans le cadre d'une valorisation énergétique de la biomasse issue de haies, conformément à l'article L. 412-21. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli du groupe Socialistes et apparentés se justifie par son texte même.